



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réservistes

Question écrite n° 45492

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur les réservistes de l'armée de terre. Il semblerait qu'en 2002 le nombre de réservistes de l'armée de terre qui figurent sur les listes nationales ait été particulièrement bas. C'est pour cette raison qu'un certain nombre d'associations de réservistes se sont inquiétées sur l'avenir de la réserve. Aussi, elle lui demande si le nombre de réservistes a augmenté en 2003 et quelles mesures elle entend prendre pour améliorer ces chiffres.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre d'une politique de recrutement des réservistes particulièrement dynamique et efficace s'est traduite par une augmentation significative des effectifs de la réserve opérationnelle de l'armée de terre (cadres et militaires du rang) depuis 2000. Le volume de volontaires sous engagement à servir dans la réserve (ESR) est passé de 9 039 à 14 146 entre le 31 décembre 1999 et le 30 juin 2004, soit une augmentation de 56,5 %. Pour la seule année 2003, les effectifs de la réserve opérationnelle de l'armée de terre ont connu une hausse de 17,2 %, passant de 11 348 à 13 304 militaires. Le volume global des réservistes servant sous ESR atteignait 39 217 volontaires au 30 juin 2004, toutes armées et tous services confondus. À la suite d'une étude réalisée par le ministère de la défense portant sur la place et le rôle de la réserve militaire dans l'emploi des forces armées, la ministre a fixé notamment pour objectif d'atteindre un effectif de 68 000 volontaires servant sous ESR en 2008, avec un recrutement annuel de 6 000 volontaires. Les résultats obtenus en 2002 et 2003 témoignent du réalisme de cet objectif. Afin de garantir cette montée en puissance, l'armée de terre a engagé des efforts dans plusieurs domaines : renforcement de l'attractivité de la réserve grâce à des emplois diversifiés, valorisants et adaptés aux compétences des intéressés ; formation améliorée à travers un dispositif cohérent mettant en valeur les parcours professionnels et marquant l'effort sur les actions de formation initiale ; mise en oeuvre depuis 2003 d'un plan de recrutement de la réserve ; développement d'une politique de communication, principalement tournée vers les jeunes de 18 à 25 ans. La situation des effectifs de la réserve n'est donc pas préoccupante aujourd'hui. Consciente de la nécessité de poursuivre l'effort de recrutement, la ministre a toutefois demandé à ses services d'envisager des mesures destinées à faciliter l'emploi des réservistes opérationnels au sein de toutes les armées. Parmi celles-ci, figurent des dispositions sous forme d'avantages consentis aux entreprises signataires d'une convention permettant d'instaurer un partenariat avec le ministère de la défense et, dans ce cadre, d'améliorer la disponibilité et la réactivité du personnel de ces entreprises, titulaire d'un ESR.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45492

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 2004, page 5925

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7289